



Les sources ouvertes dans la préservation numérique

Le concept de Source ouverte contient les principes de la promotion d'accès libre à la production d'un produit ou à la conception d'un processus et au produit lui-même. Il est principalement utilisé dans le contexte des logiciels pour ordinateurs ; il signifie que la connaissance mise dans les logiciels de programmes ou de systèmes d'exploitation est accessible. Les applications Internet de la fondation Mozilla telles que 'Firefox' et 'Thunderbird' sont de très bons exemples de logiciels 'source ouverte'. Le concept 'source ouverte' est souvent mentionné dans le contexte de la préservation numérique car les standards ouverts y jouent un rôle important. Les spécifications de formats et les formats de fichiers peuvent aussi être de sources ouvertes et liés aux standards ouverts. L'ensemble des deux répond à de nombreux besoins de la préservation numérique, mais, pour un certain nombre de raisons, ils ne peuvent pas en être proclamés la solution universelle.

Libre comme dans 'liberté de parole'

Le logiciel libre donne à chacun le droit d'utiliser, de copier, et de distribuer des logiciels avec ou sans modification, gratuitement ou moyennant une somme d'argent. Tous les logiciels de sources ouvertes ne sont pas gratuits, et tous les logiciels gratuits ne sont pas de sources ouvertes. Il existe de nombreuses possibilités de rendre un programme 'libre'. Alors que l'expression « logiciel libre » devrait faire référence à un certain nombre de libertés, les vendeurs de logiciels propriétaires ont tendance à utiliser ce terme pour se référer au coût. D'après la définition du logiciel libre de la 'Fondation du Logiciel Libre' (FSF), un produit logiciel qui est fourni gratuitement n'est pas un logiciel libre puisqu'il n'autorise pas la libre utilisation, la libre redistribution ou modification de ce logiciel.

Des modèles de licences de logiciel source ouverte

On présume souvent, à tort, que source ouverte égale gratuité. Cependant la disponibilité du code source peut faire l'objet d'une large variété de modèles de licences. Le terme lui-même signifie que le code source sera rendu disponible, rendant ainsi la tâche plus facile pour d'autres développeurs d'implémenter des interfaces ou des extensions au logiciel.

Grâce à la convention de Berne le logiciel est automatiquement protégé par le copyright à moins qu'il ne soit mis dans le domaine public. Donc le moyen le plus facile pour déclarer un logiciel 'libre' est de le mettre dans le domaine public. Dans ce dernier, tous les copyrights tombent et les particuliers ont le droit de convertir le programme logiciel en un logiciel propriétaire, qu'ils pourraient alors mettre sur le marché et en tirer profit.

Les deux modèles de licences, le logiciel en partage et le graticiel ne doivent pas être pris pour des logiciels de sources ouvertes. Un produit qui est déclaré partageable peut être redistribué mais non modifié. Après un certain temps, l'utilisateur est requis de payer un droit de licence sous peine de voir les fonctionnalités du produit drastiquement limitées. Les produits graticiels sont obtenus gratuitement sous forme binaire, mais les modifications sont interdites par la rétention du code source.

Les créateurs de logiciels propriétaires ou commerciaux utilisent souvent le copyright pour restreindre la liberté des utilisateurs. Cependant, le terme 'copyleft' a été inventé pour garantir que personne n'ajoutera de restriction dès lors que le logiciel aura été modifié ou redistribué. Cela signifie que toutes les libertés associées à un logiciel libre sont garanties à tous ceux qui en détiennent une copie.

Quel que soit le modèle choisi, toutes les licences de logiciel source ouverte partagent le même droit important : le droit d'accéder au code source et de le modifier. Des différences existent en ce qui concerne les droits disponibles après modifications du logiciel qui le rendent dépendant d'un produit soumis à licence.

La licence publique GNU (GPL)

L'un des modèles de licence le plus connu pour le logiciel de source ouverte est la licence grand public (GPL) de GNU. La licence GPL donne les droits de redistribution, qu'elle soit commerciale ou gratuite, aussi longtemps que le nouveau logiciel est aussi sous licence GPL. Dans la licence GPL le code source peut être modifié, mais le travail résultant doit à nouveau être publié sous licence GPL. A cause de ce 'copyleft' très contraignant, le GPL est souvent considéré comme trop restrictif. Une société ou des bibliothèques qui utilisent un logiciel sous licence GPL doivent aussi publier sous licence GPL le logiciel dérivé, c'est-à-dire le logiciel ainsi créé à l'aide du code source lui-même sous licence GPL.

Sources et informations complémentaires

[1] La convention de Berne

La convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et d'art. Cette convention donne une définition du copyright internationalement acceptée. A moins que l'auteur ne l'ait explicitement déclaré différemment, tout ce qui est écrit tombe automatiquement sous la loi du copyright. Cette protection s'applique aussi aux programmes d'ordinateurs, quels que soient leurs langages de création.

http://www.wipo.int/treaties/en/ip/berne/trtdocs_wo001.html

[2] Les sources en libre accès : les livres blancs non autorisés, Rosenberg, 2000.

Ce livre analyse les différents aspects du logiciel en accès libre. Outre une analyse claire de ce qu'est un logiciel commercial ou non commercial ainsi que les problèmes de licences, il traite aussi les questions de performance et de fiabilité. De plus, il analyse aussi les coûts d'une solution de sources ouvertes.

[3] La fondation du logiciel libre.

Elle a démarré en 1985. Elle gère la définition du logiciel libre ; elle encourage l'utilisation du logiciel libre et les droits d'utiliser, d'étudier, de copier, de modifier et de redistribuer les programmes informatiques.

<http://www.fsf.org>

[4] Les quatre types de liberté.

Cet article définit avec précision et explique les quatre sortes de liberté auxquelles le logiciel libre se réfère : la liberté d'utiliser, d'étudier et d'adapter, de redistribuer des copies et d'améliorer un programme. Un logiciel est libre si ces droits sont garantis à ses utilisateurs. Parmi d'autres choses, cela signifie que les utilisateurs n'ont ni à demander ni à payer la permission de faire ces actions.

<http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.html>

[5] Initiative des sources ouvertes.

Elle a été fondée en 1998 et est dédiée à la promotion du logiciel ouvert et à dissiper les incompréhensions. Elle donne une définition précise de ce que source ouverte signifie.

<http://opensource.org>

La licence grand public restreinte (LGPL) de GNU La licence de distribution de logiciel de Berkeley (BSD).

A cause de son effet 'viral', la licence GPL rend l'utilisation de logiciel libre dans des logiciels commerciaux très peu attractive et restreint ainsi l'applicabilité des produits de sources ouvertes. Par opposition à la licence GPL, les sociétés qui utilisent du code source publié sous licence LGPL dans leurs produits commerciaux n'ont pas l'obligation de devoir à nouveau publier la totalité du nouveau produit. Aussi, la licence LGPL est elle spécialement adaptée aux logiciels des bibliothèques, tel le GNU C.

La licence de distribution de logiciel de Berkeley (BSD)

Un produit logiciel sous licence Berkeley est autorisé aussi bien pour un usage commercial que pour son incorporation dans un autre produit commercial. Le produit dérivé d'un produit sous licence BSD n'a pas à être libre lui-même. Il peut être redistribué sous une licence logicielle commerciale.

La licence publique Mozilla (MPL)

Le code source du très connu navigateur Internet Mozilla est rendu disponible sous la licence MPL. Il donne le droit d'incorporer un produit protégé par la licence MPL dans tout autre produit logiciel qui peut alors être soumis à n'importe quelle licence. Cependant, les modifications doivent de nouveau être soumises à la licence MPL.

La préservation numérique et les sources ouvertes

Les sources ouvertes ne sont pas nécessairement confinées au logiciel. Les standards ouverts, par exemple, peuvent aussi être considérés comme des sources ouvertes, en ce sens qu'ils sont librement disponibles et ouverts au public. Les fonds numériques conformes aux standards ouverts sont bien mieux qualifiés pour une préservation à long terme, d'autant plus qu'ils permettent l'accès aux formats des fichiers, rendant plus facile le développement d'outils de migration au cas où un format deviendrait obsolète. Outre cela, la plupart des spécifications de formats de fichiers, tels les formats de traitement de texte ou de tableur de l'OpenOffice.org sont aussi en source ouverte. Néanmoins, les solutions propriétaires peuvent aussi donner des résultats satisfaisants, avec les avantages d'un support aux utilisateurs garanti et permanent. De plus, l'intérêt porté par les utilisateurs et l'industrie aux standards et outils en eux-mêmes est souvent plus important que l'ouverture elle-même. Le meilleur standard n'est pas forcément le plus réalisable si l'on tient compte du support, de la disponibilité et de l'acceptation par les partenaires industriels.

Les standards ouverts pour les fichiers candidats à la préservation, ainsi que l'implémentation de logiciels de préservation et de leurs accessoires sous licence de sources ouvertes n'apportent que des avantages. D'autres institutions peuvent utiliser les composants développés avec du logiciel ouvert et les adapter à leurs besoins. De plus, spécialement vis-à-vis de la confiance, un logiciel de source ouverte est plus facile à évaluer qu'un logiciel propriétaire.

Conclusions

Les sources ouvertes ne doivent pas être considérées comme la solution à tous les problèmes. Comme les logiciels commerciaux, les applications de sources ouvertes varient en qualité d'implémentation. Cependant, contrairement à ces derniers, les applications de sources ouvertes sont sans garantie. De plus, il est nécessaire de rassembler tous les besoins lorsque l'on envisage l'utilisation d'un logiciel de source ouverte.

Grâce à la disponibilité du code source, le principal avantage du logiciel de source ouverte réside dans la possibilité de le personnaliser et de le concevoir selon les besoins d'une institution. De même, les défaillances du logiciel peuvent-elles être corrigées librement soit en prenant des actions correctives soi-même ou en mandatant une autre société. Avec le logiciel de source ouverte, on n'a pas besoin d'attendre du vendeur une hypothétique amélioration qui ne viendra peut-être jamais.